

LA PHARMACIE ET L'UTILISATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

La pharmacie est un point souvent négligé dans les élevages alors qu'une pharmacie bien gérée permet de limiter les frais vétérinaires.

L'armoire de stockage

Le lieu où sont stockés les médicaments doit être :

- fermé pour la sécurité des personnes (ne pas oublier les enfants) et des animaux,
- à l'abri de la lumière et des écarts de températures (gel, chaleur excessive) pour éviter la dégradation de certaines molécules,
- au sec afin que l'humidité n'altère pas les poudres et les emballages,
- au propre pour que des germes ne contaminent pas les médicaments.

Une procédure de gestion est à envisager afin de rationaliser l'utilisation de la pharmacie :

- Chaque classe thérapeutique est stockée au même endroit. Exemple : les antibiotiques avec les antibiotiques, les antiparasitaires avec les antiparasitaires....
- Si la pharmacie contient deux boîtes identiques, il est indispensable de mettre devant celle qui est entamée ou qui se périmé en premier.
- La date d'ouverture du médicament doit être notée sur l'emballage.
- Chaque médicament doit être remis dans son emballage d'origine.

Certains produits doivent être stockés à des températures bien précises. C'est le cas des vaccins notamment (4-8°C). Il est alors impératif, lors de transports, d'utiliser un sac isotherme. Une fois dans l'élevage, les vaccins doivent être immédiatement remis dans un réfrigérateur en état de fonctionnement (un thermomètre à l'intérieur permet de s'en assurer). Si l'élevage n'en dispose pas, il faut utiliser le réfrigérateur familial. Dans ce cas, il est nécessaire de bien séparer les médicaments (hors d'accès de personnes non habilitées).

Le matériel d'administration

Pour soigner, il ne suffit pas d'avoir le médicament. Encore faut-il l'administrer correctement et à bon escient. En effet, plusieurs voies d'administrations existent et il faut donc se référer à l'ordonnance du vétérinaire ou, le cas échéant, à la notice du produit.

- **L'injection sous cutanée ou intra musculaire.** Elles se réalisent à l'aide d'une seringue et d'une aiguille. Il est indispensable de bien choisir le contenant de la seringue en fonction de la quantité à administrer et la taille de l'aiguille en fonction du type d'injection. Les aiguilles à usage unique sont à privilégier pour des raisons d'hygiène et de piquant. Quant aux seringues, si elles sont réutilisables, il faut non seulement les nettoyer et les désinfecter après démontage mais aussi les lubrifier (notamment le piston, avec de l'huile

de silicone ou d'olive). La désinfection peut s'effectuer dans de l'eau bouillante pendant 20 minutes.

- **Le droguage (voie orale).** Il s'effectue à l'aide d'un pistolet drogueur ou d'une sonde reliée à un contenant. Le pistolet doit être propre et en parfait état de fonctionnement. Pour l'utilisation de la sonde, une lubrification préalable peut s'avérer nécessaire. Tous ces matériels doivent être nettoyés après chaque utilisation.
- **L'intra mammaire.** Ce type d'administration est plutôt utilisé dans les élevages de bovins laitiers. Le médicament est directement administré dans le canal du trayon. Elle doit être réalisée dans des conditions d'hygiène irréprochables afin de ne pas introduire de germes dans la mamelle.
- **Le « pour on ».** Le médicament est déposé sur la ligne du dos de l'animal. Ce mode d'administration est assez simple et évite une contention lourde. Par contre, la météo doit être prise en considération avant la mise en place du traitement. En effet, si les animaux se mouillent juste après l'administration, par exemple, l'efficacité ne sera pas optimale.
- **Le bolus.** C'est une « grosse pilule » qui va être administrée à l'animal à l'aide d'un pistolet adapté. Ainsi, la molécule active se retrouve dans le rumen où elle se libérera progressivement, plus ou moins rapidement.

NB : L'injection intraveineuse et l'intra péritonéale sont réservées aux vétérinaires.

Comment administrer

Quel que soit le type d'administration, la procédure reste la même :

- Avoir une bonne contention de l'animal (afin d'éviter des blessures à l'animal ou à l'opérateur)
- Homogénéiser le produit avant de le ponctionner. S'il faut préparer une solution à boire, l'eau utilisée doit être potable.
- Choisir le lieu de l'injection. L'encolure doit être privilégiée du fait de sa moindre valeur bouchère. (Néanmoins, en cas de tuberculination, éviter les injections au même site).
- Nettoyer le site d'injection. Lors d'utilisation d'intra mammaires, la désinfection préalable est indispensable.
- Pratiquer l'administration. Dans le cas du dragage, il faut s'assurer que la sonde est bien dans le tube digestif avant de faire avaler la solution, faute de quoi le risque de « fausse route » est réel.
- Récupérer le matériel. S'il est réutilisable, effectuer le nettoyage. S'il est à usage unique, mettre le matériel à risque dans la boîte « DASRI » jaune prévue à cet effet, les déchets dit banals dans les différentes filières (tri pour les emballages cartons, ordures ménagères pour les flacons vides et les déchets mous d'activité de soins non contaminés)
- Noter l'intervention dans le carnet sanitaire (obligatoire depuis 2000).

Ce qu'il faut dans la pharmacie

Nul besoin d'avoir tous les médicaments vétérinaires dans sa pharmacie d'élevage, seuls quelques-uns sont nécessaires, les plus couramment utilisés, en fonction du bilan sanitaire de l'élevage et des protocoles de soins préalablement établis avec votre vétérinaire.

Ce sont, dans la plupart des cas :

- Un désinfectant pour le cordon ombilical
- Un désinfectant « généraliste »
- Un stimulant de la rumination
- Un antibiotique à large spectre
- Un stimulant respiratoire pour les vêlages difficiles
- Un réhydratant pour les diarrhées des veaux

Les volumes doivent être adaptés aux besoins. Rien ne sert d'acheter des grandes présentations de médicaments moins chers mais qui ne seront pas entièrement utilisées (date de péremption dépassée, oxydation,...). Les restes jetés sont toujours trop chers...

La pharmacie doit également contenir du **petit matériel indispensable** :

- Des aiguilles pour effectuer des injections sous cutanées (taille « 10-15 » ou « 15-15 ») et intra musculaires (taille « 30-20 » ou « 40-20 »)
- Des seringues de différentes tailles : 5, 20 et 50 ml
- Un thermomètre
- Des aimants
- Un stylo qui fonctionne pour remplir le carnet sanitaire, noter les dates d'ouvertures des produits...

Une pharmacie est vivante.

En effet, il faut régulièrement effectuer une « inspection » afin d'éliminer les produits périmés et les produits ouverts depuis trop longtemps. Un nettoyage peut également être utile de temps en temps.

Attention, en général, la plupart des médicaments entamés sont utilisables dans les 28 jours s'il n'y a pas d'indications sur la notice. Ce délai est de quelques heures pour les vaccins, jamais plus de 24 heures. La date d'ouverture de plus de 28 jours prime sur la date de péremption du produit non ouvert. Au-delà de ce délai, l'efficacité du produit peut être diminuée car la matière active ou l'excipient peut s'oxyder, se contaminer, s'altérer,...

Faire un inventaire de sa pharmacie permet d'éviter les doublons. Acheter un produit déjà en stock ne sert à rien. L'éleveur risque juste de le jeter sans l'avoir utilisé car la date de péremption sera dépassée.

L'objectif de tout éleveur doit être d'avoir le moins possible de médicaments dans sa pharmacie afin de limiter les périmés et d'avoir des médicaments utiles. De réelles économies peuvent être réalisées en s'obligeant à gérer un minimum son stock.

L. REGEAMORTEL

ENCADRE : LE BILAN SANITAIRE D'ELEVAGE

Le Bilan Sanitaire d'Elevage (BSE) est un document pré rempli édité par le GDS et envoyé à tous ses adhérents. Il permet au vétérinaire d'assurer la prescription de médicaments pour certaines pathologies récurrentes d'élevage hors examen clinique.

Les informations reprises dans le BSE sont :

- Les données d'identification qui permettent de reprendre les mouvements, les mortalités, les résultats de reproduction,...
- Les données des maladies soumises à prophylaxie qu'elles soient obligatoires, volontaires ou ponctuelles
- Les bilans des pathologies qui sont renseignées par l'éleveur via le carnet sanitaire.

De plus, une fois rempli, le BSE permet à l'éleveur de se situer :

- sur les trois dernières campagnes sur les mouvements, données de reproduction,...
- par rapport aux moyennes ce qui permet de voir si sa situation est dégradée.

A l'issue de ce BSE, le vétérinaire peut proposer un ou des protocoles de soins qui permettent à l'éleveur de bénéficier de prescription sans consultation pour les pathologies faisant l'objet de protocole de soins. Ce dernier reprend :

- Les mesures générales de prévention de la ou des pathologies rencontrées dans l'élevage,
- Il précise les mesures sanitaires de lutte contre ces pathologies, les modalités de mise en œuvre des traitements et les critères d'alertes sanitaires déclenchant une visite du vétérinaire pour chaque pathologie

Ce protocole de soin doit être réalisé tous les ans. Il ne remplace pas l'ordonnance qui est obligatoire même si la pathologie est notée dans le protocole de soin.

ENCADRE : LES MEDICAMENTS

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Ils doivent être utilisés de façon rationnelle. Pour ce faire, il est utile de les connaître.

Tout médicament commercialisé a obtenu une autorisation de mise sur le marché (A.M.M.). A la suite d'essais très lourds, le fabricant précise les conditions d'utilisation de sa spécialité :

- Espèce cible,
- Indication thérapeutique : dans quel cas l'utiliser,
- Posologie : différente selon la catégorie d'animaux
- Temps d'attente,
- Précaution et contre indication,
- Condition de conservation.

Les médicaments sont classés en différentes catégories :

* **Les antibiotiques** : ils sont généralement produits par un être vivant. Un antibiotique permet de bloquer la croissance des bactéries ou de détruire les bactéries pour lesquelles il est actif. On parle d'antibiotique bactéricide (qui tue les bactéries) ou bactériostatique (qui bloque la croissance).

* **Les anti-inflammatoires** : ils permettent de soulager l'animal en cas de fièvre, de douleur, d'inflammation. Deux catégories existent : les anti-inflammatoires stéroïdiens et les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).

* **Les vaccins** : ils sont utilisés pour protéger l'animal contre une maladie en faisant produire au système immunitaire des anticorps qui seront prêts à fonctionner le jour où l'animal sera en contact avec la maladie.

* **Les médicaments de la reproduction** : ce sont essentiellement des hormones utilisées lors de synchronisation de chaleur et lors de mise bas difficile.

* **Les médicaments du métabolisme** : ils sont utilisés dans les problèmes digestifs, de dysfonctionnements métaboliques...

* **Les antiparasitaires** : ils sont utilisés contre les parasites internes et/ou externes. Ils peuvent être polyvalents. Dans ce cas, ils agissent sur plusieurs parasites.

Tous ces produits peuvent être dangereux s'ils ne sont pas utilisés au bon moment et à la bonne posologie. C'est pour cela qu'il est obligatoire pour la plupart d'avoir une prescription matérialisée par une ordonnance précisant les modalités d'utilisation avant de les acheter et de les utiliser.

Un réfrigérateur non branché peut faire office de pharmacie



Source : L. REGEAMORTEL